

# HOTLINE CHORUS PRO

## Où trouver de l'aide pour l'utilisation de Chorus Pro ?

L'article 153 de la loi de finances pour 2020 introduit les échanges inter-entreprises assujettis à la TVA dans l'obligation de la facturation électronique. Cette obligation sera mise en place entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

La France est l'un des premiers pays de l'Union Européenne à généraliser la facturation électronique inter-entreprises après l'Italie et le Portugal.

Les objectifs sont entre autres :

- l'amélioration de la compétitivité des entreprises ;
- lutter contre la fraude et réduire l'écart de TVA.

Source : [https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/la-facturation-electronique-en-france-une-nouvelle-echeance-pour-les-entreprises/?utm\\_source=mailpoet&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=newsletter-fevrier-2020\\_63](https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/la-facturation-electronique-en-france-une-nouvelle-echeance-pour-les-entreprises/?utm_source=mailpoet&utm_medium=email&utm_campaign=newsletter-fevrier-2020_63)

L'utilisation de Chorus Pro peut parfois nécessiter des questions, voire même une demande d'aide.

Pour cela, vous avez plusieurs possibilités :

1. **L'accès aux documents d'aide : La communauté Chorus Pro**

<https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/emetteur-de-factures-electroniques/>

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

Communauté  
**Chorus Pro**

ACCUEIL   FACTURES ET DEMANDES DE PAIEMENT ▾   MARCHÉS PUBLICS ▾   ACCOMPAGNEMENT ▾   ACTUALITÉS ▾

Bienvenue sur la documentation destinée aux émetteurs de factures électroniques

Rechercher

Les fondamentaux de Chorus Pro

Pour aller plus loin...

✦ Découvrir Chorus Pro	✦ Les spécifications Chorus Pro
✦ Gérer mon compte	✦ Choisir le mode EDI ou le mode API ?
✦ Gérer mes factures	✦ Utiliser Chorus Pro en mode EDI
✦ Gérer mes factures de travaux	✦ Utiliser Chorus Pro en mode API

## 2. Les demandes de sollicitation

Une sollicitation correspond à une demande d'assistance écrite et est gérée comme un ticket.

Votre demande peut être adressée soit à un acheteur public ou aux équipes de Chorus Pro.

ACCUEIL CONNECTÉ ACTIVITÉS DU GESTIONNAIRE ENGAGEMENTS FACTURES À VALIDER FACTURES DE TRAVAUX FACTURES ÉMISES  
MES MESSAGES **SOLLICITATIONS ÉMISES** MON COMPTE

Synthèse **Saisir sollicitation** Rechercher Tableau de bord

**DÉTAIL DE LA SOLLICITATION** saisie le 8 févr. 2021

**EN-TÊTE DE LA SOLLICITATION**

Statut :  Type de l'objet concerné par la sollicitation :

Sélectionner une catégorie \* :

Sélectionner une sous-catégorie \* :

Numéro :

**INFORMATIONS STRUCTURE ÉMETTRICE**

Désignation de la structure émettrice \* :  Adresse électronique de contact :

Service :  Téléphone de contact :

Identifiant de la structure :

**DESCRIPTION**

## 3. Contactez ODIALIS

Le cabinet ODIALIS a développé une expertise dans la connaissance de la plateforme Chorus Pro.

Au travers de formations côté collectivités et côté entreprises, les équipes de Odialis ont développé une parfaite connaissance des problèmes rencontrés dans l'utilisation de Chorus Pro.

ODIALIS dispose de 2 sites écoles pour pouvoir réaliser tous les cas possibles de dépôt de factures.

Du dépôt de factures d'un sous-traitant, d'un cotraitant, du titulaire du marché, d'une maîtrise d'œuvre au traitement de la facture côté maîtrise d'ouvrage.

Pour toute formation Chorus Pro : <https://www.odialis.fr/formations/chorus-pro>

Contactez ODIALIS : [contact@odialis.fr](mailto:contact@odialis.fr) **Forfait 190 € HT pour une assistance de 1 heure**